



Le RPE vous accueille

Pour les temps d'animations (sur inscription) :
Les lundis, mardis, jeudis et vendredis
de 9h30 à 11h30

Pour les permanences administratives
téléphoniques et l'accueil physique (sur RDV) :
Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 14h à
17h et le mercredi matin de 9h à 12h.



Le Relais Petite Enfance « La Maison à Malices » est un service gratuit mis en place par les Communes de Séméac et Aureilhan, en partenariat avec la CAF des Hautes-Pyrénées et avec le soutien du Département des Hautes-Pyrénées.

Relais Petite Enfance « La Maison à Malices »

16, rue Laffont
65600 SEMEAC
Fixe : 05 62 37 81 69
Portable : 07 89 57 69 20
E-mail : rpe@semeac.fr

Informations disponibles sur les sites internet des Communes de Séméac et d'Aureilhan :

www.semeac.fr
www.ville-aureilhan.fr



Relais Petite Enfance

La Maison à Malices

Syndicat Intercommunal des
Communes de Séméac et d'Aureilhan





Pour les professionnels de l'accueil individuel: assistants maternels et gardes d'enfants à domicile

Le relais vous propose :

- Une information sur les conditions d'exercice de ces métiers ainsi que sur les statuts, les droits et les obligations en tant que salarié du particulier employeur
- Un lieu d'échange entre professionnels de la petite enfance (échange de pratiques)
- Une aide et une écoute dans l'exercice de la profession ainsi qu'un accompagnement dans le parcours de formation
- Des temps d'animations à partager avec les enfants que vous accueillez

Le relais c'est aussi :

- Un espace et du matériel pédagogique adapté
- Des temps d'éveil avec des intervenants spécifiques (musicien, école du cirque,...)
- De la documentation professionnelle
- Des réunions d'informations en soirée sur des thématiques diverses et variées (droit du travail, alimentation et sommeil de l'enfant,)



Pour les familles

Le relais vous propose :

- Un accompagnement autour du projet d'accueil de votre enfant
- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant existants sur le territoire
- Une information sur les démarches liées à l'emploi d'un assistant maternel ou d'un professionnel de la garde d'enfants à domicile (contrat de travail, déclaration de salaire, congés payés, rupture de contrat...)



Pour les enfants

Des temps d'animations mis en place par le relais leur permettront rencontres, éveil et découvertes avec d'autres enfants et d'autres adultes.

Ainsi le relais :

- Permet de s'épanouir à travers des animations collectives
- Apporte une socialisation progressive et favorise l'autonomie
- Offre une ouverture sur l'extérieur : spectacles, expositions, bibliothèque, école....

